

TEPAA modification

Publié le: [02-04-2019]

A.1119 / 2019 Modification du POL1210 / 07-11-2018 de la décision des ministres des Finances et de la Mer et de la Politique insulaire "Détermination de la procédure, de la procédure et du moment de la restitution de la TEPAA, de la procédure et de la les autorités responsables du contrôle de son paiement, du type et du contenu des documents établissant la dette en raison de son non-paiement, de l'amende et des organes de délivrance, des organes et de la procédure de détention et de la détention, ainsi que du pourcentage de réduction de l'EAD. A.H., des critères spécifiques pour sa fourniture et le t dans lequel la preuve « (GG 5170 B)

(Modification de la décision des ministres des Finances et de la Mer et de la Politique insulaire de la politique insulaire "POL.1210 / 07-11-2018" Détermination de la procédure, de la procédure et du moment d'exécution de la Chambre technique de Grèce, de la procédure et des autorités de contrôle pour le paiement de celle-ci , le type et le contenu des actes constitutifs de la dette dus au non-paiement, l'amende et les organes d'émission, les organes et la procédure de détention et de détention, ainsi que le pourcentage de réduction du DEP.HA. , les critères spécifiques pour sa fourniture et le mode de (Journal officiel 5170 B))

Catégorie: Droit des sociétés (AE-LTD-IKE)

Non [A.1119 / 2019](#)

Modification de [la](#) décision des ministres des finances et des affaires maritimes et de la politique insulaire de la politique insulaire " [POL1210 / 07-11-2018](#) " "Détermination de la procédure, du processus et du moment de la reddition de la société, de la procédure et de ses autorités de contrôle, le type et le contenu des documents établissant la dette en raison de son impayé, de l'amende correspondante et des organismes de délivrance, des organismes et de la procédure de détention et de démantèlement, ainsi que du pourcentage de réduction du TE.P.AH, les critères spécifiques pour la fourniture et la façon dont un leurs odeixis « (Journal officiel 5170 B).

Numéro B '1078 / 01.04.2019

LES MINISTRES DE LA POLITIQUE MARITIME ET INSULAIRE

Vu:

1. Les dispositions de:

a) b) du paragraphe 3 et du paragraphe 7 de l'article 13 de la loi [n ° 4211/2013](#) «Ratification de la loi sur le contenu législatif» «Dispositions destinées à répondre aux besoins extrêmement urgents et imprévisibles de« Hellenic Defence Systems SA » (Journal officiel 256 A), telle que remplacée par les dispositions de l' [article 85](#) de la loi [n ° 4504/2017](#)"Formation permanente du Ministère de la marine marchande et de la politique des îles, amélioration de la transparence et de la méritocratie en matière de compétence du Ministère de la marine marchande et de la politique des îles, renforcement de la participation sociale au cabotage, des problèmes de personnel civil, achèvement des dispositions relatives aux travaux portuaires et autres dispositions" (Journal officiel 184). A),

b) de l' [article 10](#) de la L. [4256/2014](#) "Bateaux de tourisme et autres dispositions" (Journal officiel 92 A),

c) du chapitre A "Création d'un organisme public indépendant", de la première partie de la loi [4389 / 2016](#)

"Commandes urgentes pour la mise en œuvre de l'accord sur les objectifs budgétaires, les réformes structurelles et d'autres dispositions " (Journal officiel 94 A),

d) de la loi [n ° 4389/2016](#)"Dispositions urgentes pour la mise en œuvre de l'Accord sur les objectifs budgétaires, les réformes correctives et autres dispositions", et notamment son article 41 (Journal officiel 94 A),

e) de p. 70/2015 «Reconstruction des ministères de la Culture et des Sports, de l'Infrastructure, des Transports et des Réseaux, du Développement rural et de l'Alimentation. Reconstruction du ministère des transports maritimes et de la mer Égée et changement de son nom en ministère des

transports maritimes et de la politique des îles. Rénovation du ministère de la Culture, de l'Éducation et des Affaires religieuses du ministère de l'Éducation, de la Recherche et des Affaires religieuses du ministère de l'Économie, de l'Infrastructure, des Affaires maritimes et du Tourisme du ministère de l'Économie, du Développement et du Tourisme et du ministère de la Reconstruction de la production, de l'Environnement et de l'Énergie. Transfert du secrétariat général de l'industrie au ministère de l'Économie, du Développement et du Tourisme "(Journal officiel 114 A), f) 125/2016 "Nomination de ministres, de sous-ministres et de sous-ministres" (Journal officiel 210 A), g) de p. 142/2017 "sur l'organisation du ministère des finances" (Journal officiel 181 A), en vigueur, h) du décret présidentiel. 13/2018 "Organisation du ministère de la marine marchande et de la politique des îles" (Journal officiel 26 A), i) du décret présidentiel. 88/2018 "Nomination de ministres, de sous-ministres et de sous-ministres" (Journal officiel 160 A), j) de la [décision](#) ministérielle [0010218 EX 2016](#) / 14-11-2016 du Premier ministre et du ministre des Finances "Délégation au vice-ministre des Finances Aikaterini Papanatsiou" 3696 B), k) de l' [IFRS. A.A.A.E. C 1107473 EX 2017](#) / 13-07-2017 (Journal officiel 2435 B) de la décision du Gouverneur "Cession de la perception des recettes publiques à des organismes de perception".

2. Nécessité de modifier à nouveau la décision [POL1210 / 07-11-2018](#) des ministres des finances et des affaires maritimes et de la politique insulaire "Détermination de la procédure, du processus et du moment d'exécution de la TEPAA, du processus et les autorités responsables du contrôle de son paiement, du type et du contenu des documents constituant la dette du fait de son non-paiement, de l'amende correspondante et de ses organes d'émission, des organes ainsi que de la procédure de retenue et de démantèlement et du pourcentage de réduction .A.H, les critères spécifiques pour la fourniture et le mode de réception « (GG 5170 B), **pour fournir suffisamment de temps pour la mise en œuvre de l'application prévue de TE.P.A.I. électronique**

3. Le fait que les dispositions de cet article n'entraînent aucune dépense pour le budget de l'Etat, nous décidons:

Article uniquement

Article 10 de la décision [1210 / 07-11-2018](#) des ministres des finances, de la navigation et de la politique insulaire " Modification de la procédure, de la procédure et du moment d'exécution de la TEPAA, de la procédure et du les autorités responsables du contrôle de son paiement, du type et du contenu des documents établissant la dette en raison de son non-paiement, de l'amende et des organes de délivrance, des organes et de la procédure de détention et de la détention, ainsi que du pourcentage de réduction de l'EAD. A.H., des critères spécifiques pour le par Xe et comment ils prouvent « (GG 5170 B) par rapport à l'initiation de la force, définie comme étant le 09.05.2019.

Cette décision sera publiée au Journal officiel.

Athènes, le 29 mars 2019

Ministres

Sous-ministre des Affaires maritimes et des Finances de la politique des îles AIKATERINI FOTIOS - FANOURIOS

PAPANATSIU KOUVELIS

À partir de l'adresse <https://www.taxheaven.gr/laws/circular/view/id/30592?fbclid=IwAR3YNNRu6KKl-fSdFKSMTiY0lmt_WOGYMMqwbCzn4IKXFIWwhrnqMf1O6KM>